

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUBREUIL, Directeur adjoint de l'Agence de Rabat, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, les actes juridiques portant sur le transfert du Fonds de Garantie Français en faveur du Maroc (FGF-FM) auprès de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), conformément à la demande de l'Etat français.

Fait à Paris, le 02 juin 2016
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX

La présente décision a fait l'objet d'une signature selon un système de reliure ne permettant ni de retrancher ni d'ajouter de feuillet à la liasse en ayant fait l'objet, selon les mêmes termes que le présent document, à l'exception de la date de publication. L'exemplaire original de ce document relié est consultable au siège de l'Agence française de développement.